

Tableau 1 Évaluation des trois variantes d'aménagements hydroélectriques au droit du barrage des Quinze à Angliers.

VARIANTE	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
1. Adjacente à l'évacuateur du barrage en rive gauche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• près des infrastructures d'évacuation du barrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• près des habitations du village (bruit et infrastructures imposantes)</li> <li>• affecte l'intégrité du parc municipal</li> <li>• besoin de clôturer la zone de la centrale dans un secteur municipalisé et accessible au public</li> </ul>
2. Adjacente à l'évacuateur du barrage en rive droite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• près des infrastructures d'évacuation du barrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• peu d'espace terrestre pour implanter la centrale (digue)</li> <li>• peu d'espace pour intégrer la route 391 et l'accès aux futures infrastructures de la centrale</li> <li>• nécessité d'utiliser l'habitat aquatique pour implanter les infrastructures</li> <li>• perte d'habitat</li> <li>• batardeaux imposants à aménager en amont et en aval</li> </ul>
3. Adjacente au barrage sur le lot 43-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• espace adéquat pour implanter les ouvrages, la route, les accès et le chantier</li> <li>• orientation de la centrale et des écoulements s'intégrant à la rivière</li> <li>• centrale éloignée des habitations permanentes et du village</li> <li>• un nouvel habitat aquatique peut être créé sur le lot 43-1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chalet en rive droite de la rivière des Outaouais à 500 m en aval de la future centrale</li> <li>• déboisement requis</li> </ul>